



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

école des hautes études en santé publique

Question écrite n° 5700

## Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 3 octobre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport intitulé « Fonder l'école des hautes études en santé publique. » Il est notamment recommandé d'orienter délibérément le contenu du premier contrat quadriennal conclu entre l'école et l'État vers le développement rapide du réseau autour d'axes prioritaires, comme l'économie de la santé, la santé internationale, la santé environnementale ou les sciences humaines et sociales. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5700

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 octobre 2007, page 5941

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)